

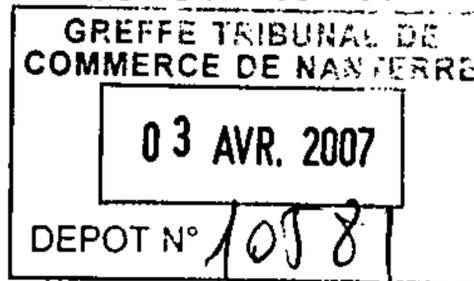
MAZARS & GUERARD

Société d'Expertise Comptable et de Commissariat aux comptes

Société anonyme au capital de 8.320.000 euros

Siège social : Tour Exaltis – 61, rue Henri Regnault – 92400 Courbevoie

784 824 153 RCS Nanterre



DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU 16 FEVRIER 2007

Extrait du procès-verbal

.....
CONSTATATION DE LA DEMISSION D'ADMINISTRATEURS

Monsieur le Président informe les administrateurs des démissions de Messieurs Michel ROSSE et Jean-Louis KOESSLER de leurs fonctions d'administrateurs, présentées par lettres en date du 14 février 2007.

Il précise que Monsieur Michel ROSSE a également fait part, dans son courrier en date du 14 février 2007 susmentionné, de sa démission des fonctions de Vice-Président du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration remercie vivement Messieurs Michel ROSSE et Jean-Louis KOESSLER pour les services qu'ils ont rendus à la Société et prend acte de leurs démissions, à effet de ce jour.

CONSTATATION DE LA DEMISSION DE MONSIEUR DENIS GRISON DE SES FONCTIONS DE DIRECTEUR GENERAL DELEGUE

Monsieur le Président informe également les administrateurs de la démission de Monsieur Denis GRISON de ses fonctions de Directeur Général Délégué.

Le Conseil d'Administration remercie vivement Monsieur Denis GRISON pour les services qu'il a rendus à la Société et prend acte de sa démission, à effet de ce jour.

CONSTATATION DE LA DEMISSION DE MONSIEUR PATRICK DE CAMBOURG DE SES FONCTIONS DE DIRECTEUR GENERAL

Monsieur le Président informe ensuite les administrateurs qu'en raison du nombre croissant de ses obligations, il souhaite lui-même démissionner de ses fonctions de Directeur Général, tout en continuant d'exercer les fonctions de Président du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration remercie vivement Monsieur le Président pour son action au sein de la Société et prend acte de sa démission des fonctions de Directeur Général, à effet de ce jour.

COOPTATION DE NOUVEAUX ADMINISTRATEURS, SOUS RESERVE DE RATIFICATION PAR LA PLUS PROCHAINE ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DES ACTIONNAIRES

Monsieur le Président rappelle qu'en application des dispositions de l'article L. 225-24 du Code de commerce et de l'article 16.3. des statuts de la Société, en cas de vacance par démission d'un ou plusieurs sièges d'administrateur, sans que le nombre de ceux-ci devienne de ce fait inférieur aux minimums légal et statutaire, le Conseil d'Administration peut, entre deux Assemblées Générales, procéder à des nominations à titre provisoire.

Le nombre d'administrateurs encore en fonction restant supérieur aux minimums légal et statutaire à la suite des démissions des deux administrateurs précités, le Président propose aux administrateurs de coopter en qualité d'administrateurs :

- Monsieur Gilles RAINAUT, en remplacement de Monsieur Michel ROSSE ;
- Monsieur Michel MULLER, en remplacement de Monsieur Jean-Louis KOESSLER.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide, à l'unanimité, de coopter en qualité d'administrateur, avec effet immédiat :

- Monsieur Gilles RAINAUT, né le 20 août 1956, à Boulogne-Billancourt (92) demeurant 60, avenue du Général Leclerc - 92100 Boulogne, en remplacement de Monsieur Michel ROSSE, démissionnaire, pour la durée du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle tenue au cours de l'année 2010, à l'effet de statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 août 2009 ;
- Monsieur Michel MULLER, né le 6 février 1960, à Delle (90), demeurant 2, chemin des Pièces, 25320 Grandfontaine, en remplacement de Monsieur Jean-Louis KOESSLER, démissionnaire, pour la durée du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle tenue au cours de l'année 2008, à l'effet de statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 août 2007.

Conformément aux dispositions légales et statutaires, les cooptations de Messieurs Gilles RAINAUT et Michel MULLER en qualité d'administrateurs seront soumises à la ratification de la plus prochaine Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires.

Messieurs Gilles RAINAUT et Michel MULLER ont déclaré préalablement accepter les mandats qui pourraient leur être confiés et n'être frappés d'aucune incapacité ou interdiction susceptible de leur interdire d'exercer ces fonctions.

Par ailleurs, après en avoir délibéré, le Conseil décide, à l'unanimité, de ne pas nommer de nouveau Vice-Président du Conseil d'Administration en remplacement de Monsieur Michel ROSSE.

DECISION DE DISSOCIATION DES FONCTIONS DE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTEUR GENERAL ; CONFIRMATION DE LA POURSUITE DU MANDAT DE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE MONSIEUR PATRICK DE CAMBOURG ET NOMINATION DE MONSIEUR PHILIPPE CASTAGNAC EN QUALITE DE DIRECTEUR GENERAL

Monsieur le Président rappelle qu'en application des dispositions de l'article L. 255-51-1 du Code de commerce et de l'article 21.1. des statuts de la Société, il appartient au Conseil d'Administration, dans les conditions prévues par les statuts, de choisir les modalités d'exercice de la direction générale, celle-ci pouvant être assumée, soit par le Président du Conseil d'Administration, soit par une autre personne physique, nommée par le Conseil d'Administration et portant le titre de Directeur Général.

Compte tenu de sa démission des fonctions de Directeur Général et de son souhait de continuer d'exercer les fonctions de Président du Conseil d'Administration, le Président propose aux administrateurs de dissocier les fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général et de nommer Monsieur Philippe CASTAGNAC, actuellement Directeur Général Délégué de la Société, en qualité de nouveau Directeur Général.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide, à l'unanimité :

- de dissocier les fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général ;
- de confirmer la poursuite du mandat de Président du Conseil d'Administration de Monsieur Patrick de CAMBOURG, pour la durée de ses fonctions d'administrateur ;
- de nommer, en qualité de Directeur Général de la Société, à effet de ce jour, Monsieur Philippe CASTAGNAC, demeurant 44, rue de la Faisanderie - 75016 Paris, pour la durée de son mandat d'administrateur, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée

Générale Ordinaire annuelle tenue au cours de l'année 2010, à l'effet de statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 août 2009.

Monsieur Philippe CASTAGNAC, présent à la réunion, déclare accepter le mandat qui vient de lui être confié et n'être frappé d'aucune incapacité ou interdiction susceptible de lui interdire d'exercer cette fonction.

En conséquence de sa nomination en qualité de Directeur Général, les fonctions de Directeur Général Délégué de Monsieur Philippe CASTAGNAC prennent fin de plein droit dès ce jour.

Conformément aux dispositions légales et statutaires, le Président du Conseil d'Administration représente le Conseil d'Administration. Il organise et dirige les travaux de celui-ci, dont il rend compte à l'Assemblée Générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la Société et s'assure, en particulier, que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

Le Directeur Général, quant à lui, est investi des pouvoirs le plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi et les statuts attribuent expressément aux Assemblées Générales d'actionnaires et au Conseil d'Administration. Il représente la Société dans ses rapports avec les tiers. La Société est engagée même par les actes du Directeur Général qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

CONFIRMATION DE LA POURSUITE DU MANDAT DE DIRECTEUR GENERAL DELEGUE DE MONSIEUR THIERRY COLIN

Monsieur Philippe CASTAGNAC indique aux administrateurs qu'il souhaiterait, en sa qualité de nouveau Directeur Général, être assisté de deux Directeurs Généraux Délégués.

Sur proposition de Monsieur Philippe CASTAGNAC, le Conseil d'Administration confirme la poursuite du mandat de Directeur Général Délégué de Monsieur Thierry COLIN.

NOMINATION D'UN NOUVEAU DIRECTEUR GENERAL DELEGUE

Sur proposition de Monsieur Philippe CASTAGNAC, Monsieur le Président invite les administrateurs à se prononcer sur la nomination de Monsieur Gilles RAINAUT en qualité de nouveau Directeur Général Délégué, en remplacement de Monsieur Denis GRISON, démissionnaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide, à l'unanimité, de nommer en qualité de Directeur Général Délégué de la Société, à effet de ce jour, Monsieur Gilles RAINAUT, né le 20 août 1956, à Boulogne-Billancourt (92), demeurant 60, avenue du Général Leclerc - 92100 Boulogne, pour la durée de son mandat d'administrateur, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle tenue au cours de l'année 2010, à l'effet de statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 août 2009.

Monsieur Gilles RAINAUT a déclaré préalablement accepter le mandat qui pourrait lui être confié et n'être frappé d'aucune incapacité ou interdiction susceptible de lui interdire d'exercer cette fonction.

.....

Le Conseil d'Administration donne, à l'unanimité, tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

.....



Extrait certifié conforme
Philippe Castagnac
Directeur Général